

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4386

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (PPAET) relative aux ouvertures de postes de catégorie A

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4386**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (PPAET) relative aux ouvertures de postes de catégorie A**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique constitue une étape essentielle dans la mise en œuvre du protocole d'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans la fonction publique.

Conformément aux dispositions du chapitre II du titre Ier de cette loi, des recrutements réservés peuvent être ouverts jusqu'au 13 mars 2016 pour favoriser l'accès des agents contractuels aux cadres d'emplois.

Par délibération du 28 mars dernier, le Conseil de communauté a approuvé le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (PPAET) en fonction des critères définis par chaque délégation afin de n'ouvrir que des emplois (58 au total dont 53 de catégorie A) dont les compétences seront nécessaires durablement à l'établissement et par là même offrant des perspectives de carrière aux agents.

Les agents concernés ont été reçus par la fonction ressources humaines et ont ainsi pu disposer des éléments de carrière, de rémunération, etc. leur permettant de faire le choix de présenter ou non les sélections professionnelles. Certains agents de catégorie A ont fait le choix de ne pas bénéficier du dispositif.

Afin d'éviter un écart entre le nombre d'emplois ouverts aux sélections professionnelles et le nombre d'agents souhaitant être titularisés *via* ce dispositif, il est proposé de réviser le PPAET pour garantir une meilleure adéquation du PPAET aux besoins. Ainsi, sur les 53 emplois de catégorie A inscrits au PPAET, seuls 44 emplois seront maintenus, conformément à la liste ci-après annexée ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 20 décembre 2013 ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Afin d'éviter un écart entre le nombre d'emplois (...)", il convient de lire :

"seuls 37 emplois"

au lieu de :

"seuls 44 emplois"

- Dans les visas, il convient de lire :

"Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 6 janvier 2014 ;"

au lieu de :

"Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 20 décembre 2013 ;"

- Dans le 2° du dispositif, il convient de lire :

"**2° - La dépense** de fonctionnement correspondante, estimée à 3 800 €, sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 658 - fonction 020 - opération n° OP28O2407."

au lieu de :

"**2° - La dépense** de fonctionnement correspondante estimée est modifiée à un montant de 4 500 € sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 658 - fonction 020 - opération n° OP28O2407 - pour un montant de 4 200 € en 2014."

- Le tableau annexé au projet de délibération est remplacé par le tableau ci-joint.

DELIBERE

1° - Approuve

a) les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) la modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (PPAET) relative aux ouvertures de postes de catégorie A.

2° - La dépense de fonctionnement correspondante, estimée à 3 800 €, sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 658 - fonction 020 - opération n° OP28O2407.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.